

A young man with short brown hair and a light beard is smiling warmly. He is wearing a light blue button-down shirt with the sleeves rolled up. He is holding a white ceramic mug with both hands. The background is a bright, modern kitchen with white cabinetry and a window with a plant. A large, semi-transparent red arrow graphic points from the top right towards the man, partially overlapping the text.

Le bonheur d'être chez soi

Inventaire du ménage · Responsabilité civile privée · Assurance de protection juridique
Garantie de loyer · Protection des paiements · Assurance Cyber · Prêts hypothécaires
Assurance des objets de valeur · Assurance-accidents pour les employés de maison

Inventaire du ménage	4 - 5
Responsabilité civile privée	6 - 7
Assurance de protection juridique	8 - 9
Garantie de loyer	10 - 11
Protection des paiements	12 - 13
Assurance Cyber	14 - 15
Assurance de construction	16 - 17
Assurance des bâtiments	18 - 19
Prêts hypothécaires	20 - 21
Assurance des objets de valeur	22 - 23
Assurance-accidents pour les employés de maison	24 - 25
Service	26 - 27

Se sentir bien chez soi a une valeur inestimable. C'est pourquoi nous proposons des solutions individuelles pour tous les besoins.

Vos biens ont plus de valeur que vous ne le croyez

Domage causé au téléphone portable, vol de vélo, incendie d'un immeuble: voilà certains des risques qui peuvent être couverts par notre assurance de l'inventaire du ménage. Nous vous proposons une solution globale. Flexible et extensible, elle s'adapte à vos besoins.

L'essentiel en bref

L'assurance de l'inventaire du ménage vous couvre contre l'incendie, le vol et les dégâts d'eau. En cas de dommage, nous remboursons la valeur à neuf. L'inventaire du ménage comprend tous les biens meubles privés (y compris les données acquises sur support numérique, comme la musique, les e-books, etc.) qui vous appartiennent ou appartiennent aux membres de votre famille faisant ménage commun avec vous. À cela s'ajoutent les objets pris en leasing, loués ou vous ayant été confiés, ou que vos hôtes ont apportés. En outre, votre inventaire du ménage est couvert non seulement à votre domicile, mais aussi dans le monde entier. Et en cas de changement de domicile sur le territoire suisse, l'assurance déploie ses effets également pendant le déménagement.

Avec l'assurance de l'inventaire du ménage All Risk, vous bénéficiez d'une couverture en adéquation avec un niveau de vie élevé. Votre inventaire du ménage est donc entièrement couvert, également contre la perte ou l'endommagement par vous-même. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement.

L'assurance de la responsabilité civile privée peut être combinée avec une assurance de l'inventaire du ménage.

Couvertures complémentaires intéressantes

Certains risques nécessitant une couverture spéciale peuvent être inclus. Exemples:

- Vol hors du domicile
- Bris d'éléments de meubles en verre / en pierre
- Bris de fenêtres, de lavabos et de vitrages du bâtiment
- Faute grave
- Perte de clés et service de serrurerie
- Récupération des données et suppression de virus
- Service d'intervention d'artisan en urgence
- Assistance vélo et vélo électrique

Une protection complète et individuelle

Qu'il s'agisse d'un vélo électrique, d'un appareil auditif ou de matériel photo coûteux: les objets qui vous tiennent à cœur peuvent être assurés en plus contre les dommages causés par vous-même ou par l'action de tiers (exemple: chute de l'appareil photo).

Exemple de sinistre

Après sa pause de midi, M. Morin constate avec effroi que son nouveau vélo a disparu, avec le cadenas et l'éclairage. Et pourtant, il ne l'avait laissé dans le local qu'une heure à peine.

Détail des coûts

Remplacement du vélo	2 600 CHF
Remplacement des accessoires (cadenas et éclairage)	100 CHF

Total du sinistre	2 700 CHF
Franchise	200 CHF
Dédommagement par AXA	2 500 CHF



Calcul de la prime et informations complémentaires
www.axa.ch/menage

Protégez-vous ainsi que votre famille

Un malheur est vite arrivé.

Il peut en résulter des dommages corporels ou matériels dont vous devez répondre. Il se peut aussi que quelqu'un élève des prétentions injustifiées contre vous. Dans ces deux cas, nous vous proposons des solutions adaptées à vos besoins.

L'essentiel en bref

Notre assurance de la responsabilité civile privée couvre les prétentions en dommages-intérêts émises à votre encontre en cas de dommages corporels ou matériels que vous avez causés à des tiers. Elle vous défend en outre contre les prétentions injustifiées. L'assurance vous couvre en votre qualité de:

- propriétaire de logement
- locataire
- détenteur d'animaux
- kitesurfeur
- propriétaire d'un drone
- conducteur de vélo, de vélo électrique ou de cyclomoteur

Couvertures complémentaires intéressantes

Vous pouvez compléter votre assurance de la responsabilité civile privée par les modules suivants:

- Utilisation de véhicules privés appartenant à des tiers
- Utilisation de véhicules de location et d'autopartage
- Dommages causés par des animaux domestiques aux logements locatifs
- Perte de clés et service de serrurerie
- Faute grave
- Chasseurs
- Locataires de chevaux

«Nous avons toujours eu des relations tendues avec notre voisin. Mais lorsqu'il a accusé notre fille d'avoir tagué sa façade, la coupe était pleine. Heureusement, AXA était là pour nous aider.»

Marc E.,
client AXA depuis 2010

Exemple de sinistre

M^{me} Bétrisey a un bref moment d'inattention, et voilà que le vase neuf rempli d'eau et de fleurs tombe sur le sol du séjour de son appartement en location. Une grande surface de parquet (en bois massif) doit être remplacée.

Détail des coûts

Valeur du parquet endommagé (40 m ²)	9800 CHF
Remise en état du mur en raison des éclaboussures	500 CHF

Total du sinistre	10 300 CHF
Franchise	200 CHF
Dédommagement par AXA	10 100 CHF



Calcul de la prime et
informations complémentaires
www.axa.ch/responsabilite-civile



«Le contrat de travail que j'avais conclu avec mon ancien employeur prévoyait un 13^e mois. Lorsque j'ai démissionné, mon chef a refusé de me verser la part du 13^e mois à laquelle j'avais droit. Heureusement, AXA-ARAG m'a apporté son soutien sur le plan juridique.»

Lara M.,
cliente AXA-ARAG depuis 2015

Être dans son bon droit et obtenir gain de cause

Avec AXA-ARAG et son assurance de protection juridique, vous avez la certitude d'avoir un partenaire solide à vos côtés pour défendre vos droits. Un litige avec un employeur, un hôpital ou un propriétaire peut rapidement coûter très cher. Nos modules vous offrent toute la souplesse nécessaire pour calibrer votre protection juridique en fonction de vos besoins personnels tout en bénéficiant d'une couverture optimale.

Nous vous conseillons et vous soutenons en cas de questions juridiques ou de litiges dans les domaines suivants:

- Domicile et vie quotidienne: loyers ou logements en propriété, affaires de la vie quotidienne (achats p. ex.) ou atteintes à la personnalité
- Circulation et voyages: véhicules, infractions routières ou contrats de voyage
- Santé et assurances de personnes: atteinte à la santé, maternité, départ à la retraite ou chômage
- Travail: activité salariée, litige avec votre employeur

Autres modules pour être parfaitement couvert:

- Partenariat et famille: soutien en cas de questions juridiques ou de litiges avec les autorités scolaires ou les autorités de protection de l'enfant ainsi que médiation en cas de séparation ou de divorce
- Impôts: soutien en cas de questions juridiques ou de litiges avec les autorités fiscales suisses relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune

Conseil juridique PLUS: comprend l'analyse de votre situation, l'examen de documents et le conseil juridique par téléphone sur le droit suisse.

Bon à savoir

Tous les modules peuvent être combinés ou souscrits individuellement. Pour une couverture de base, nous vous recommandons les modules «Domicile et vie quotidienne», «Circulation et voyages», «Santé et assurances de personnes» et «Travail». Les autres modules vous permettront d'optimiser votre protection juridique pour être parfaitement couvert.



Informations
complémentaires
www.AXA-ARAG.ch

Garantie de loyer sans dépôt bancaire: pour une plus grande liberté financière

Louer un bien implique en général de déposer jusqu'à trois mois de loyer à la banque. Cet argent est alors bloqué pour longtemps. Si vous préférez investir cet argent pour qu'il vous rapporte, ou si vous ne disposez pas des liquidités nécessaires, notre garantie de loyer est faite pour vous.

La garantie de loyer d'AXA vous permet de disposer librement de vos économies au lieu de les bloquer sur un compte pendant toute la durée de la location. Nous nous engageons envers votre bailleur à répondre de toutes les prétentions légitimes telles que des dommages au bien loué ou des arriérés de loyer. Nous ne vous demandons de nous rembourser le montant correspondant que plus tard. Cette solution qu'offre AXA n'est pas une assurance, il s'agit d'une garantie. En contrepartie, vous versez des frais annuels correspondant à 4% du montant de la caution. Vous bénéficiez aussi de rabais avantageux.

Exemple de calcul

Loyer mensuel de 2500 CHF,
dépôt de trois loyers mensuels

Dépôt exigé **7 500 CHF**
(Devraient être déposés à la banque en l'absence de garantie de loyer)

Coûts avec garantie de loyer chez AXA **300 CHF**
(Assurance de la responsabilité civile privée chez un autre prestataire)
Prime annuelle: 4% du dépôt exigé
plus 5% de droit de timbre 15 CHF

Coûts avec garantie de loyer chez AXA et rabais de combinaison de 10% **270 CHF**
Assurance de la responsabilité civile privée chez AXA, prime annuelle:
3,6% du dépôt exigé
plus 5% de droit de timbre 13,50 CHF



Calcul de la prime et
informations complémentaires
www.axa.ch/garantie-loyer

Pour garantir votre indépendance financière lors de difficultés

Évitez-vous des situations compliquées grâce à l'assurance de protection des paiements: si vous ne pouvez plus travailler à la suite d'une maladie ou d'un accident ou si vous perdez involontairement votre emploi, vous risquez de rencontrer rapidement des difficultés financières. Car à la fin du mois, vous devez malgré tout payer le loyer, la prime de l'assurance-maladie ou votre leasing. Notre assurance de protection des paiements constitue alors une solution idéale.

L'assurance de protection des paiements se compose de quatre modules que vous pouvez souscrire séparément en fonction de vos besoins personnels:

1. **Leasing & Abonnement auto:** la redevance mensuelle de leasing pour votre voiture ou votre abonnement automobile sont couverts.
2. **Loyer & Hypothèque:** vous pouvez assurer le loyer mensuel, charges comprises, ou des intérêts hypothécaires, amortissement compris.
3. **Caisse-maladie:** vous pouvez assurer la prime mensuelle de votre assurance-maladie complémentaire ou celle de toute votre famille.
4. **Autres dépenses:** un montant forfaitaire mensuel est couvert pour diverses dépenses récurrentes, telles que les abonnements de téléphonie mobile, de salles de sport, de transports en commun, de magazines ou de services de streaming ainsi que les taxes d'études et les primes d'assurance. Vous êtes libre de décider de l'utilisation du montant forfaitaire.



Autres infos sous
www.axa.ch/protection-paiements

Exemples de sinistres

Leasing automobile

Il y a six mois, Thomas a conclu un contrat de leasing pour sa nouvelle voiture. En raison d'une restructuration dans son entreprise, il perd son emploi. Pendant que Thomas recherche un nouveau job, AXA verse pour lui les mensualités de leasing.

Loyer & Hypothèque

Manuela habite un appartement avec son ami Marc. Comme Marc est encore étudiant à plein temps, Manuela paie seule la totalité du loyer. Après un grave accident de ski, elle se retrouve en incapacité de travail totale pendant une période prolongée et ne perçoit plus l'intégralité de son salaire. En réglant le loyer, AXA apporte une aide financière précieuse à Manuela durant son incapacité de travail.

Bon à savoir

Si vous perdez votre emploi, la perte de salaire peut aller jusqu'à 30%. Avec l'assurance de protection des paiements, vous pouvez combler cette lacune.



Protégez-vous contre les risques sur Internet

La vie sans Internet est désormais inconcevable. Mais en ligne, les dangers sont nombreux: que faire si vous vous faites avoir par une fausse boutique en ligne ou si des cybercriminels piratent votre carte de crédit? Ou encore si votre enfant est victime de cyberharcèlement? Dans de tels cas, nous sommes pour vous un partenaire solide, qui vous protège des dommages financiers.

L'assurance Cyber Plus vous garantit une protection complète contre la cybercriminalité. Elle se compose de quatre modules, chacun d'entre eux pouvant aussi être conclu séparément.

- **Comptes en ligne et cartes de crédit:** l'assurance Cyber Plus d'AXA vous vient en aide en cas de vol et d'utilisation frauduleuse de vos données personnelles, comptes et cartes de crédit.
- **Cyberharcèlement et droits d'auteur:** nous sommes là en cas de violation de vos droits d'auteur sur Internet ou si vous êtes victime de cyberharcèlement.
- **Achats en ligne:** l'assurance Cyber Plus d'AXA vous permet de profiter sereinement de votre shopping en ligne et vous protège contre les préjudices financiers découlant d'achats dans des boutiques en ligne peu scrupuleuses.
- **Récupération des données, suppression de virus et assistance informatique:** nous vous aidons à récupérer vos données, à éliminer virus et défauts techniques et vous fournissons d'autres prestations d'assistance informatique en lien avec les appareils électroniques comme les ordinateurs de bureau ou portables.

Peu importe le ou les modules que vous choisissez: cette assurance vous offre une protection complète contre les cyberrisques grâce à la couverture combinée d'AXA Assurances, d'AXA-ARAG Protection juridique et des services de prévention.

En tant que cliente ou client d'AXA, vous profitez de services de prévention uniques. Ainsi, vous recevez une notification push si vous vous faites voler vos données de carte de crédit, si votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone font l'objet d'une fuite de données, ou encore si des commentaires portant atteinte à votre réputation ou à votre personnalité sont publiés en ligne.



Vous trouverez de plus amples informations sous www.axa.ch/cyber



Le rêve de devenir propriétaire peut vite virer au cauchemar. Lorsque beaucoup de personnes travaillent sur un chantier de construction, les erreurs sont fréquentes, et donc aussi les dommages. En tant que maître de l'ouvrage, vous répondez des dommages à des tiers du fait de votre projet de construction.

Bon à savoir

Nous vous proposons des offres attrayantes pour financer votre projet de construction. Renseignez-vous sur nos modèles hypothécaires ou sur le financement partiel au moyen de votre avoir de la caisse de pension.

L'assurance des travaux de construction offre au maître de l'ouvrage une protection financière lorsqu'un ouvrage en cours de construction est endommagé ou détruit par un événement soudain et imprévisible.

Couverture de base

- Dommages occasionnés par des accidents de construction
- Actes de vandalisme causés à des prestations de construction
- Vol avec effraction et vol de choses déjà construites
- Dommages dus à un incendie ou à des événements naturels, en fonction de la réglementation cantonale
- Avance de prestations que doit verser un assureur en responsabilité civile d'un participant à la construction de l'ouvrage. Votre capital est protégé et la poursuite des travaux est garantie.

Risques supplémentaires pouvant être inclus

- Dommages aux bâtiments existants
- Dommages dus aux tags et aux graffitis
- Terrains à bâtir (sol et sous-sol)
- Rayures sur des surfaces
- Autres inclusions possibles

Couverture de A à Z pendant la phase de construction

Assurances complémentaires

Il est également possible de conclure notamment une couverture des défauts de construction, une protection juridique du maître de l'ouvrage pour les particuliers et une assurance pour garantie de construction (garantie d'ouvrage).

L'assurance responsabilité civile

du maître de l'ouvrage prend en charge les prétentions financières formulées à l'encontre du maître de l'ouvrage ou du propriétaire du bien-fonds en raison de dommages corporels et matériels. Elle vous défend également contre des prétentions en dommages-intérêts injustifiées.

Couverture de base

- Prétentions de tiers relatives à des dommages résultant de travaux de construction et de montage
- Atteintes à l'environnement
- Frais de prévention des dommages: mesures destinées à éviter la survenance d'un dommage imminent
- Protection juridique en cas de procédure pénale

Risques supplémentaires pouvant être inclus

- Prestations fournies en propre en tant que maître de l'ouvrage
- Pours préjudices de fortune
- Dommages causés par des forages géothermiques
- Assurance-accidents pour les visiteurs et les clients

Principaux risques

En cas de dommages causés par des tiers à la suite de travaux de construction ou en cas de dommages à l'objet de construction causés par un accident de construction, c'est le maître de l'ouvrage qui engage sa responsabilité, qu'il ait commis une faute ou non. Cela vaut également pour les dommages causés par les architectes, les entrepreneurs de construction ou les artisans qu'il a mandatés.

Par exemple:

- Dommages consécutifs à un mouvement inattendu du terrain
- Dommages causés par des accidents survenant dans le cadre de l'activité de construction
- Prétentions de tiers en cas de fissures apparues sur des bâtiments voisins, ainsi que prétentions injustifiées ou excessives
- Actes de vandalisme, vols
- Défaillance d'un entrepreneur de construction à la suite d'une faillite



Vous trouverez de plus amples informations sur www.axa.ch/construction

Votre logement en propriété vous emplit de fierté.

Il vous a aussi fait prendre d'importants engagements financiers. Un incendie ou un dégât d'eau aurait des conséquences désastreuses. Protégez votre chez-vous.

Nous regroupons sous le terme d'assurances des bâtiments toutes les assurances de dommages, p. ex. à la suite d'un incendie, d'événements naturels, de dégâts d'eau, de vol avec effraction, de bris de glace, ainsi que les prétentions en dommages-intérêts formulées contre vous en votre qualité de propriétaire.

L'assurance de choses pour les bâtiments comprend les modules suivants, que vous pouvez combiner comme bon vous semble:

- Assurance incendie, couvrant également les dommages naturels
- Dégâts d'eau
- Assurance tremblements de terre
- Assurance contre le vol avec effraction
- Défaillance de la technique du bâtiment
- Assurance bris de glaces
- Couverture élargie contre les dommages causés par des actes de malveillance, le vandalisme ou les rongeurs

Différences cantonales

L'assurance des bâtiments contre l'incendie et les dommages naturels est obligatoire pour les propriétaires dans la plupart des cantons. Les cantons de Genève, du Tessin, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et du Valais font exception: l'assurance y est facultative. Dans les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Obwald, vous pouvez choisir votre assurance librement. Dans les 19 autres cantons, vous devez vous assurer auprès de l'assurance cantonale des bâtiments compétente.

Surassurance

Les sinistres donnent lieu à une indemnisation à hauteur de la valeur effective à neuf au maximum. Évitez donc toute surassurance, cela fera baisser votre prime.

Sous-assurance

En cas de dommage total, l'indemnité est limitée par la somme d'assurance. Un dommage partiel n'est remboursé qu'à proportion de la somme d'assurance rapportée à la valeur à neuf du bâtiment. La prudence est donc de mise! C'est pourquoi nous vous recommandons d'opter pour l'adaptation automatique de la somme d'assurance lorsque vous concluez p. ex. une assurance incendie. Vous éviterez ainsi une sous-assurance due au renchérissement.

Assurances complémentaires

Notre couverture d'assurance correspond dans les grandes lignes à celle des assurances cantonales des bâtiments. Pour les maisons individuelles, les marchandises et les stocks appartenant aux habitants sont inclus dans l'assurance de l'inventaire du ménage. Vous pouvez conclure des assurances complémentaires dans les domaines suivants:

- Stocks de combustibles (mazout, bois, etc.)
- Marchandises et appareils servant à l'entretien de la propriété (tondeuses à gazon, outils de jardinage, matériel de nettoyage, etc.)
- Dommages aux ouvrages et aux alentours

L'assurance de la responsabilité civile Immeubles

vous assure contre les prétentions en dommages-intérêts résultant de dommages corporels et matériels formulées contre vous, en votre qualité de propriétaire d'un immeuble ou d'un bien-fonds, en vertu de dispositions légales de responsabilité civile. La distinction suivante s'impose toutefois:

• Maisons individuelles

Les maisons individuelles habitées par le propriétaire sont déjà incluses dans notre assurance de la responsabilité civile privée.

• Propriété par étage

Dans cette forme de propriété, une assurance de la responsabilité civile Immeubles incluant tous les copropriétaires est indispensable dans tous les cas.

Bon à savoir

Nous proposons également des solutions de financement intéressantes pour votre projet de construction. Renseignez-vous sur nos modèles hypothécaires ou sur le financement partiel au moyen de votre avoir de la caisse de pension.

Serein chez soi



Vous trouverez de plus amples informations sur www.axa.ch/batiments

Réaliser son rêve de devenir propriétaire

Devenir propriétaire. Beaucoup de personnes en rêvent.

Contrairement aux idées reçues, les banques ne sont pas les seules à accorder des crédits hypothécaires. En tant que société d'assurances, nous cherchons à investir judicieusement les fonds provenant d'avoires de prévoyance et de primes. C'est pourquoi nous appliquons une politique de crédit responsable pour toutes les parties. Et souvent à des conditions très attrayantes pour les emprunteurs.

Exemple de financement

Prix d'achat	1 200 000 CHF
Fonds propres – au moins 20% du prix d'achat**	240 000 CHF
Emprunt	960 000 CHF
Coûts	
Intérêts hypothèque en 1 ^{er} rang 800 000 CHF à 5,00%**	40 000 CHF
Intérêts hypothèque en 2 ^e rang 160 000 à 5,50%*	8 800 CHF
Amortissement dans les 15 ans max. avant le 60 ^e anniversaire	10 670 CHF
Charges/fras d'entretien annuels env. 1% du prix d'achat	12 000 CHF
Total des coûts par an	71 470 CHF
Total des coûts par mois	5 956 CHF

* L'examen du crédit se fonde sur un taux moyen à long terme de 5% au minimum.

** Les frais (notaire, registre foncier, droits de mutation, etc.) doivent être payés au moyen de fonds propres supplémentaires.

Afin que rien ne vienne assombrir votre bonheur de propriétaire au fil des ans, vous devez vous assurer que les charges financières restent supportables à long terme. Il existe deux règles de base qui vous aideront à calculer votre budget et vous permettront d'évaluer précisément votre capacité financière.

- **La règle des 20/80**
L'apport personnel doit couvrir au moins 20% de la somme destinée à l'achat. Les 80% restants peuvent provenir d'un emprunt (hypothèques en 1^{er} et en 2^e rang).
- **La règle du 1/3**
Les dépenses courantes pour votre nouveau logement ne devraient pas dépasser un tiers de votre revenu annuel brut. Ces frais englobent les intérêts pour les hypothèques en 1^{er} et en 2^e rang, les charges ainsi que l'amortissement de l'hypothèque en 2^e rang.

Nos produits hypothécaires

L'hypothèque à taux fixe

Dans cette formule, le montant du crédit, le taux d'intérêt et la durée sont fixés à la conclusion du contrat. En fonction du montant du crédit, vous pouvez choisir une durée d'un an à dix ans. Le taux d'intérêt n'est soumis à aucune variation pendant la durée convenue.

- **Avantage**
Il est possible de budgéter les charges d'intérêts dès le départ pour toute la durée du prêt. En contrepartie d'une majoration, les taux d'intérêt peuvent être fixés jusqu'à 12 mois à l'avance.
- **Risque**
Conséquences financières en cas de résiliation anticipée.

L'hypothèque à taux variable

Avec ce type d'hypothèque, vous ne définissez ni un taux d'intérêt fixe ni une durée déterminée.

- **Avantage**
La durée est illimitée et vous gardez votre souplesse financière (p. ex. si vous prévoyez de vendre votre logement).
- **Risque**
Le taux d'intérêt de l'hypothèque à taux variable augmente et baisse de la même manière que le niveau général des intérêts.



Calcul et informations
complémentaires
www.axa.ch/hypothèque

Pour tout ce qui vous tient à cœur

Complément idéal de votre assurance de l'inventaire du ménage, l'assurance des objets de valeur couvre les dommages financiers en cas de vol, de perte ou d'endommagement de vos objets de valeur, même lors de vos voyages. Chaque objet de valeur est pris en compte séparément. En cas de sinistre, vous pouvez ainsi aisément en justifier la valeur.

Les objets de valeur sont très convoités. Le nombre de cambriolages ne cesse d'augmenter et les voleurs savent où trouver ce qui les intéresse. Si aucune assurance ne peut malheureusement remplacer la valeur sentimentale attachée aux objets volés, il est rassurant de savoir que le dommage matériel sera au moins indemnisé.

Étendue de la couverture

L'assurance des objets de valeur couvre les dommages financiers en cas de vol, de détournement, de perte, de disparition, de destruction ou d'endommagement de vos objets précieux. Vous êtes également couvert lors de vos voyages. Sauf pour les tableaux, la couverture d'assurance est valable dans le monde entier. Peuvent être assurés:

- les bijoux
- les montres
- les fourrures
- les tableaux
- les instruments de musique



Vous trouverez de plus amples informations sur www.axa.ch/objets-valeur

Une protection pour tous les employés de maison

**S'octroyer les services d'une femme de ménage ou
d'un jardinier fait partie des bons côtés de la vie.**

Mais avez-vous déjà pensé à ce qui arriverait en cas d'accident?

Assurance-accidents pour les employés de maison

Assurez à peu de frais vos employés de maison tels que femmes de ménage, jardiniers ou babysitters contre les accidents sur le lieu et sur le chemin du travail. Beaucoup ignorent que cette assurance est prescrite par la loi et obligatoire pour tous les employeurs. Le contrat d'assurance est résiliable en tout temps, dès lors que vous n'employez plus d'employés de maison.

Prestations de l'assurance-accidents obligatoire (LAA)

- Frais médicaux (traitement médical, hôpital en division commune)
- Indemnités journalières (max. 80% du gain assuré à partir du 3^e jour)
- Rente d'invalidité (max. 80% du gain assuré)
- Rente de survivants
- Indemnité pour atteinte à l'intégrité et indemnité pour impotent

**«Depuis plusieurs années,
nous avons besoin d'aide pour
le jardin. Nous sommes donc
heureux d'avoir un jardinier.
Mais un jour, il a glissé sur
notre escalier extérieur et s'est
cassé le poignet. Heureusement,
nous étions assurés.»**

Pierre U.,
client AXA depuis 2011



Vous trouverez de plus
amples informations sur
www.axa.ch/employes-de-maison



**Numéro AXA 24 heures sur 24**

Nous sommes à votre disposition 24 heures sur 24 au 0800 809 809.

**Notre portail clients en ligne «myAXA»**

Vous pouvez accéder en tout lieu et à toute heure aux informations relatives à vos contrats, à vos données, à vos factures, etc.

**Le réseau de distribution le plus dense de Suisse**

Plus de 340 agences et agences générales indépendantes et quelque 3000 personnes au service exclusif d'AXA Suisse forment notre réseau de distribution, le plus dense parmi les assurances suisses.

**Bienvenue chez le n° 1 de l'assurance**

1,9 million de clientes et clients ne peuvent pas se tromper. 93% d'entre eux sont satisfaits des prestations et du service d'AXA. Nous serons ravis de vous accueillir dans leur cercle.

Le service fait toute la différence

D'excellentes prestations d'assurance et des conseils avisés: deux éléments que nous pouvons vous garantir. Mais face à un coup dur, ce qui compte réellement est l'excellence du service. Profitez de notre offre. Vos besoins et vous-même êtes toujours au premier plan.

